



## **Droits à l'éducation, à la santé, à l'insertion sociale et au travail pour les personnes en situation de handicap : FO demande des réponses à la hauteur des enjeux actuels !**

Le handicap étant une priorité du gouvernement actuel, les effets d'annonces se multiplient depuis 2 ans. Pour atteindre les objectifs de la *loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, l'État met les bouchées doubles à coût de nombreux rapports, voyages, réformes législatives... Le contexte européen, voire international, récent, encourage à transformer le système rapidement et en profondeur.

Or, tant d'empressement fait perdre de vue l'essentiel : **une société égalitaire respectueuse des droits et du bien-être de chacun** qui ne nie pas les droits et besoins des personnes en situation de handicap.

Dès 2006, FORCE OUVRIÈRE, très impliquée dans le handicap, alertait le premier ministre de l'époque sur les conséquences prévisibles en matière de fermeture de structures spécialisées ainsi que sur les conditions difficiles de mise en œuvre de la loi de 2005 sans moyens supplémentaires et sans analyse spécifique des situations de handicap.

Face à certaines annonces et remarques récentes, nous ne pouvons rester silencieux. Celles-ci suscitent interrogations et inquiétudes de notre part.

À titre d'exemples :

- **le rapport onusien** de mars 2019 sur les droits des personnes handicapées édicte diverses recommandations "stéréotypées" qui peuvent s'avérer désastreuses si elles sont suivies au bon gré des politiques budgétaires. En témoigne la baisse des dépenses publiques génératrices de réductions, voire de privation des droits, par l'insuffisance et la fermeture de structures, de lits, de places, de personnels qualifiés... De plus, la réponse apportée par le rapport de « *Fermer progressivement tous les établissements pour personnes handicapées... D'inscrire la désinstitutionnalisation des personnes handicapées au rang des priorités et d'envisager sérieusement d'établir un moratoire sur les admissions* » (recommandation n° 84) au nom du respect des « *droits de l'Homme* » s'avère

dangereux tout comme celle (recommandation n°81) « *de scolariser tous les enfants handicapés qui s'y trouveraient dans les établissements ordinaires...* » Comme l'indique le Défenseur des droits, cette solution peut être "maltraitante" pour certains élèves, notamment en niant, dans ces cas-là, la nécessité et leur droit à des soins adaptés.

- la restitution du **chantier "Ensemble pour l'école inclusive"** du 11 février dernier, opaque et lacunaire, prévoit notamment la mise en place de PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) regroupant des AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) mutualisés sans statut et qui n'a, en réalité, que pour finalité de réduire massivement le nombre de postes d'AESH. Or, une meilleure coordination des moyens humains ne doit pas bafouer les besoins des élèves, ni le statut et les conditions de travail des professionnels concernés.

- la **loi ELAN** de novembre 2018 a revu à la baisse la mise en accessibilité des bâtis neufs pour les personnes en situation de handicap privilégiant des logements "évolutifs". Là encore, les logiques budgétaires priment sur la mise en place d'un environnement adapté.

### **Pour FORCE OUVRIÈRE, le constat est sans appel !**

Les réformes en cours ne laissent pas présager une meilleure insertion des travailleurs en situation de handicap. Bien au contraire !

- En matière de respect des droits à l'enseignement, à l'éducation spécialisée et aux soins, exigés par FORCE OUVRIÈRE sur tout le territoire national, nous déplorons la réduction drastique des dépenses publiques exigée par les politiques européennes. Les conséquences aboutissent au déni des droits universels par cette réduction des dépenses publiques : l'impact est multiple sur l'enseignement public, la protection sociale, la santé, les soins en psychiatrie, l'action sociale, la protection de l'enfance et de la famille, l'aide médico-sociale...

- Le libre choix (de communication, de scolarisation, d'environnement professionnel, de suivi...) n'est plus laissé aux familles et aux travailleurs en situation de handicap et la prise en compte des besoins individuels et des spécificités des handicaps est trop souvent ignorée.

- Le discours répétitif qui se veut rassurant de "transfert des moyens" du milieu dit "protégé" vers le milieu dit "ordinaire" ne nous leurre pas. Les moyens sont insuffisants et face à l'éclatement des structures adaptées, les accompagnements se résument à du saupoudrage.

- Les diplômes techniques nationaux et les certifications spécialisées et adaptées d'enseignements, de soignants, de travailleurs sociaux... sont appauvris voire dénaturés notamment avec la disparition des différentes options de l'ex CAPA-SH

aux motifs d'une sensibilisation et d'une formation élargie sur l'éducation inclusive. C'est également le prétexte de recruter des professionnels non formés, non spécialisés et précaires à la merci des taux d'employabilité des territoires.

**FORCE OUVRIÈRE rappelle :**

- son attachement aux droits républicains universels à l'enseignement, à la santé, à la solidarité, à l'emploi...
- son souhait d'une société égalitaire et épanouissante qui favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire dans tous les domaines chaque fois que les possibilités sont réunies et les moyens disponibles.
- sa volonté que soit respecté le libre choix des familles et des travailleurs en situation de handicap et pris en compte les aménagements individuels nécessaires qui passent par des accueils diversifiés tant en structures spécialisées qu'en milieu ordinaire.
- son attachement à des postes statutaires de la Fonction publique en lieu et place d'emplois précaires.

**FORCE OUVRIÈRE réclame** des réponses adaptées aux situations de handicap qui passent par :

- la réelle mise en œuvre de l'accessibilité bâimentaire et numérique sur l'ensemble du territoire. Il y a urgence à ce que les principes édictés soient respectés.
- l'arrêt immédiat des fermetures d'établissements, de structures (SEGPA, EREA...), de services, de classes... spécialisés et au contraire le développement des moyens mis au service du milieu ordinaire et des structures spécialisées.
- L'arrêt de la transformation des structures spécialisées en « dispositifs » génératrice d'inégalités et d'économie budgétaire au détriment des droits des personnes et jeunes handicapés.
- des suivis offrant des possibilités multiples et institutionnelles de pouvoir évoluer dans l'environnement qui est le plus profitable, d'éviter toute rupture de parcours, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap, mais aussi de personnes ayant des pathologies psychiatriques, relevant de la protection de l'enfance et de la famille, étant jeunes migrants ou en situation d'exclusion économique et sociale...
- l'arrêt des suppressions des postes et au contraire, l'augmentation du nombre de professionnels spécialisés travaillant avec des personnes en situation de handicap ainsi que leur intégration dans des corps de la Fonction publique (AESH, codeurs LPC, interprètes en LSF, transcripteurs braille...)

- outre des sensibilisations et formations pour l'ensemble des acteurs, il est indispensable que soient garantis les diplômes d'État et les qualifications particulières des enseignants, des travailleurs sociaux et des soignants intervenant auprès des publics concernés, que soient rétablies toutes les options dans la formation spécialisée pour les enseignants, et que soit abandonné le CAPPEI.

- l'adaptation des postes de travail pour les professionnels en situation de handicap travaillant en milieu "ordinaire" auprès d'élèves en situation de handicap.

- l'arrêt de licenciements pour inaptitude professionnelle, dès lors que le salarié n'est pas reconnu inapte à toute fonction, et obligation de justifier de la recherche d'un poste adapté au handicap.

- l'abrogation des lois et réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines : loi NOTre, loi Santé, Lois Peillon et Blanquer, casse du service public et du Code du travail...

**FORCE OUVRIÈRE formule la demande d'être reçue par Mme CLUZEL, secrétaire d'État au handicap.**

Paris, le 19 juin 2019

pour tout contact : FNAS FO 01 40 52 85 80